

corde, tandis que l'éternité est réservée à l'immensité de la justice.

Notre Seigneur disait à Sainte Catherine de Sienne :

" Les pécheurs qui, par l'énormité de leurs péchés, désespèrent de ma miséricorde, m'offensent plus grièvement par ce seul péché que par tous les autres qu'ils peuvent avoir commis, car ils méprisent ma miséricorde et ma bonté et lui font un tort extrême."

" Si, au contraire, ils avaient recours à mon divin Cœur, ils en ressentiraient aussitôt les effets admirables, et se verraient délivrés de leurs maux, parce que la miséricorde de mon Cœur est infiniment plus grande que tous les péchés qui ont été commis et qui peuvent l'être par toutes les créatures imaginables." (V. Mess. du S. C. 1863, p. 87).

" O homme, qui considère le nombre de tes péchés, disait Saint-Augustin, pourquoi ne considères-tu pas aussi la puissance du céleste médecin. Dieu ayant la volonté de pardonner puisqu'il est tout puissant, n'est-ce pas te fermer la porte de sa divine clémence que de croire qu'il ne veut pas ou ne peut pas te pardonner?" (Sermon 48).

" Dieu fait tant de cas de la pénitence, dit à son tour Saint-François de Sales, que le moindre repentir, pourvu qu'il soit vrai, lui fait oublier toutes sortes de péchés, de manière que si les damnés et les démons mêmes pouvaient avoir le repentir, tous leurs péchés leur seraient remis. N.-S. ne pria-t-il pas son Père pour ceux qui le crucifiaient? Pour nous faire connaître que quand nous l'aurions crucifié de nos propres mains, il nous pardonnerait bien volontiers, si nous nous en repentions." (Avis aux Conf., ch. 1, § 2).

(à suivre)